

Déchets ménagers

Rapport
annuel
sur le prix
et la qualité
du service
d'élimination

2006



Plateau Picard

Communauté de communes

Le tri... 
naturellement !

*Communauté de Communes
du Plateau Picard*

140, rue verte
60 130 Le Plessier-sur-Saint-Just

Courriel
accueil@cc-plateaupicard.fr

Adresse postale
BP 10 205
60 132 Saint-Just-en-Chaussée CEDEX

Services techniques
Tél.: 03 44 77 38 70
Fax: 03 44 77 38 99

Le présent Rapport,
conformément aux prescriptions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au
« Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »
a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers
du service d'élimination (collecte et traitement)
des déchets ménagers et assimilés.

Introduction.....	6
➤ Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard.....	6
➤ L'organisation du service déchets ménagers.....	6
Les collectes	8
➤ La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels.....	9
➤ La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers-cartons et du verre.....	11
➤ La collecte sélective des déchets verts.....	13
➤ La collecte en déchetterie	13
➤ La collecte des encombrants	16
➤ Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	16
Les équipements	17
➤ Les déchetteries.....	17
➤ Les colonnes de tri & les points d'apport volontaires (PAV)	17
➤ Les compacteurs.....	18
➤ Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 (CET 3)	19
La communication.....	20
➤ Actions générales	20
➤ Promotion du compostage individuel.....	20
➤ Synthèse technique et financière du fonctionnement du service.....	21
➤ Conclusions et prospectives.....	21
Synthèse.....	21
Les investissements	23
➤ Description technique et financière des investissements	23
➤ Les études.....	23
Les délibérations & décisions du président	24

Illustrations

Ill. 1 : Les 4 déchetteries communautaires permettent à chaque habitant du Plateau Picard de se rendre en moins de 10 minutes dans une déchetterie	6
Ill. 2 : La fourniture de bacs à déchets résiduels à commencer au 4 ^{ème} trimestre 2006.....	7
Ill. 3 : Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers dans la production d'un foyer.....	8
Ill. 4 : Des suivis de collectes très instructifs.....	10
Ill. 5 : La collecte des encombrant sur rendez-vous à domicile.....	16
Ill. 6 : 255 kg de déchets à risques infectieux détournés de la collecte traditionnelle en 2006.....	16

Graphiques

Graph. n° 1 : Évolution des quantités de déchets collectés, tout gisement confondu (non valorisables, déchets verts, colonnes de tri, déchetteries), auprès des habitants du Plateau Picard.	8
Graph. n° 2 : Répartitions des postes de dépenses.....	9
Graph. n° 3 : Origines des recettes de fonctionnement.....	9
Graph. n° 4 : Évolutions des quantités de déchets résiduels collectés.....	9
Graph. n° 5 : Évolution des quantités de matériaux collectés sélectivement aux colonnes de tri..	11
Graph. n° 6 : Évolution de la quantité des déchets verts collectée sélectivement en porte à porte	13
Graph. n° 7 : Évolution du taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation.....	21
Graph. n° 8 : Répartition des quantités collectées par type de déchets :	21
Graph. n° 9 : Répartition des coûts d'élimination des déchets (personnel inclus).....	21

Tableaux

Tabl. 1 : Règles de dotation en conteneur et en sacs.....	10
Tabl. 2 : Évolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles.....	11
Tabl. 3 : Synthèse des caractérisations effectuées par le SYMOVE.....	12
Tabl. 4 : Détail des quantités collectées en 2006.....	12
Tabl. 5 : Évolution des dépenses de gestion du tri en colonnes de tri.....	12
Tabl. 6 : Évolution des recettes issues du tri en colonnes de tri.....	12
Tabl. 7 : Évolution des coûts de gestion des déchets verts collectés en porte à porte.....	13
Tabl. 8 : Les fréquentations 2006 dans les 4 déchetteries du Plateau Picard.....	13
Tabl. 9 : Évolution des quantités (tonnes) de déchets collectés par déchetterie.....	14
Tabl. 10 : Répartition des quantités collectées en déchetterie par matériau (italique=valorisé).....	14
Tabl. 11 : Vue générale des dépenses.....	15
Tabl. 12 : Présentation des postes de dépenses par déchetterie (hors personnel).....	15
Tabl. 13 : Présentation des recettes par déchetterie.....	15
Tabl. 14 : Le parc de colonnes de tri.....	17
Tabl. 15 : Chaque année la Communauté de Communes commande des colonnes pour compléter son réseau et remplacer les connes détériorées.....	17
Tabl. 16 : Les sinistres ayant touché les colonnes de tri en 2006.....	17
Tabl. 17 : Bilan technique des compacteurs.....	18
Tabl. 18 : Détail du calcul de la distance économisée.....	18
Tabl. 19 : Détail du calcul des quantités de rejets d'éléments évitées grâce au compactage.....	18
Tabl. 20 : Économies réalisées sur les transports de matériaux collectés en déchetterie.....	18
Tabl. 21 : Origine des dépôts sur le site de stockage des gravats.....	19
Tabl. 22, 23 & 24 : Synthèse des opérations de communication 2006.....	20
Tabl. 25 : Les tarifs des composteurs individuels.....	20
Tabl. 26 : Présentation des coûts et des recettes des différents modes d'élimination (collecte, transfert et traitement) des déchets pour l'année 2005 : ...	22
Tabl. 27 : Nombre de conteneurs de collecte des déchets ménagers résiduels achetés et distribués en 2006.....	23
Tabl. 28 : Nombre de composteurs individuels achetés et distribués en 2006.....	23

Introduction

Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard

La Communauté de Communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999. Entourée de villes importantes comme Beauvais, Creil, ou Compiègne, elle regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 27 296 habitants (RGP 1999). La Communauté de Communes du Plateau Picard est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés depuis fin 1992. Dès 1995, elle a investi dans la collecte et le traitement sélectifs afin de réduire les quantités de déchets orientés vers les Centres d'Enfouissement Techniques (CET). Ce rapport présente l'ensemble des mesures mises en place par la Communauté de Communes en matière de collecte sélective ainsi que leurs répercussions financières, sociales et environnementales.

L'organisation du service déchets ménagers

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est réfléchie par une commission *déchets* présidée par M. Hennon, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes. Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique :

- M. Fumaroli, responsable des services techniques,
- Mme Norblin, assistante des services techniques,
- M. Delattre : chef de l'équipe d'animateurs de déchetterie en charge de la gestion

courante (problèmes de collectes, suivi des marchés publics, etc.),

- MM. Lecuyer, Lefevre, Kante et Canny, animateurs de déchetterie,
- M. David Cheptou, comptabilité, suivi des travaux de construction des Points d'apport volontaire.

Il convient de citer également le partenariat fort avec l'association *La Recyclerie du Plateau Picard*.



Ill. 1 : Les 4 déchetteries communautaires permettent à chaque habitant du Plateau Picard de se rendre en moins de 10 minutes dans une déchetterie

Les changements de l'année 2006

Des études pour la modification du mode de financement des déchets ménagers furent menées tout au long de l'année 2005. En décembre 2005, le Conseil communautaire adopta le principe d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dite incitative et basée sur le volume produit par les usagers. Cette redevance devait remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti. L'intérêt d'un changement du mode de financement était apparu comme le plus efficace pour inciter les non-tricoteurs à modifier durablement leurs comportements. En effet, près de la moitié des 8 500 tonnes produites par les habitants pourraient être orientées vers les filières de recyclage au lieu de la décharge et ainsi alléger considérablement le budget. L'année 2006 fut principalement consacrée aux travaux préparatoires à la mise en place de cette redevance: acquisition de conteneur, réunion de présentation et d'information, enquête de conteneurisation, distribution des conteneurs.

Ce projet innovant dans son approche du financement du service a été mal compris par la population et a généré beaucoup d'interrogations et de réactions de la part des usagers. Afin de laisser le temps nécessaire à la discussion, à la concertation et à chacun le temps de juger de l'intérêt de cette réforme, la mise en place de la redevance a été reportée à une date ultérieure. Il est toutefois à noter que les discussions autour de ce projet ont, dès le mois de mai 2006, modifié significativement le comportement de certains usagers; en effet, en quelques mois, une baisse importante des tonnages de déchets résiduels et une augmentation significative des tonnages collectés par les colonnes de tri ont été enregistrées. La conteneurisation de tous les usagers du service a débuté au 4^{ème} trimestre 2006. Cette distribution de conteneurs va permettre d'homogénéiser la collecte, d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans les villages.

Ill. 2: La fourniture de bacs à déchets résiduels à commencer au 4^{ème} trimestre 2006



Présentation générale

Les différents systèmes de collectes

Les collectes en porte à porte

Le véhicule de collecte ramasse les déchets devant chaque habitation. Ces collectes concernent les ordures ménagères résiduelles. Il s'agit de la fraction qui reste dans la poubelle après séparation des matériaux valorisables. Les déchets verts pouvant être contenus dans un sac de 50 litres (gazon, feuilles, fleurs fanées, petites tailles) sont également collectés en porte à porte.

Les collectes en apport volontaire

Les habitants font le tri des matériaux chez eux et les apportent aux différents points de collecte. Ces collectes concernent les emballages, journaux et verre apportés vers les colonnes de tri ainsi que les matériaux collectés en déchetterie (carton, ferraille, encombrants, déchets verts, gravats, déchets toxiques, etc.).

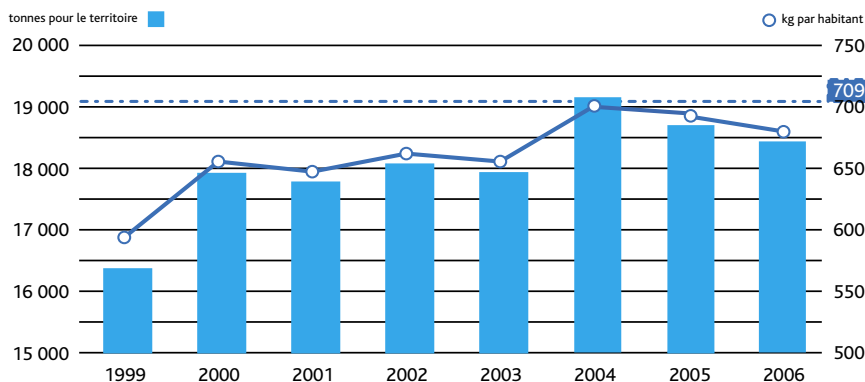
Les règlements de collecte

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte sont reprises dans deux arrêtés: le 03A/36 du 8 octobre 2003 réglementant la collecte des déchets ménagers et

assimilés et le 03/38 du 12 décembre 2003 réglementant l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès d'elle.

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés tous déchets confondus

La baisse de la production de déchets amorcée dans le courant de l'année 2005 s'est prolongée en 2006. La production de déchets reste toutefois très nettement supérieure à celle des années précédentes. La limite de 709 kg représente la moyenne de production annuelle de déchets par habitant pour toutes les communautés de communes membres du SYMOVE en 2005. L'explication de l'augmentation des quantités de déchets produits est plurielle.



Graph. n° 1 : Évolution des quantités de déchets collectés, tout gisement confondu (non valorisables, déchets verts, colonnes de tri, déchetteries), auprès des habitants du Plateau Picard.



Ill. 3 : Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers dans la production d'un foyer.

- 1-Emballages en papier/carton : 14 %
- 2-Emballages en verre : 7 %
- 3-Emballages en plastique : 26 %
- 4-Emballages métalliques : 4 %
- 5-Journaux, magazines et prospectus : 9 %
- 6-Déchets putrescibles : 16 %
- 7-Divers : 24 %

On peut évoquer :

- ▶ l'augmentation de la population (+ 6 % entre 1999 et 2004 selon les premières données du recensement de l'INSEE),
- ▶ une offre importante et diversifiée de services pour la population,
- ▶ un changement des habitudes de consommation,
- ▶ une multiplication des emballages et suremballages...

L'illustration n° 3, ci-dessus, représente la part moyenne nationale de chaque catégorie de déchets dans les poubelles. On constate que plus de 50 % des déchets produits sont des matériaux recyclables ou valorisables sous forme d'amendement organique ou de chaleur.

Aspects financiers

Chaque poste de dépense de fonctionnement du service est présenté par chapitre de ce rapport.

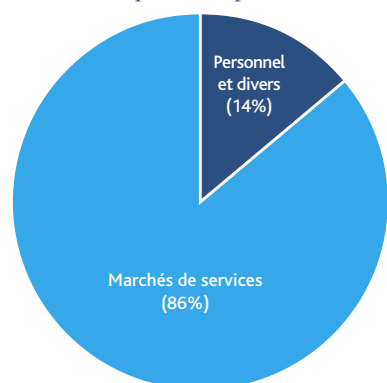
Ces dépenses ont pour origines :

- Coûts de personnel (animateurs de déchetterie...),
- Coûts de gestion des contrats de prestations de service,
- Coûts divers.

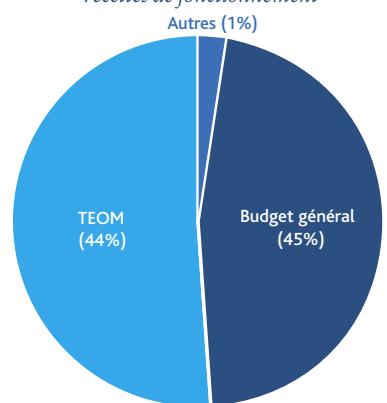
Les recettes de fonctionnement ont pour origines :

- Budget Général,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- Facturation du service aux artisans en déchetterie,
- Emploi-jeune, versements Éco-Emballages de soutien à la collecte sélective, revente des matériaux.

Graph. n° 2 : Répartitions des postes de dépenses



Graph. n° 3 : Origines des recettes de fonctionnement



La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels

Depuis le 1^{er} juillet 2002, un déchet ménager ou assimilé résiduel, encore appelé ordures ménagères résiduelle est le déchet restant dans la poubelle une fois les fractions valorisables extraites et orientées vers les filières de valorisation correspondantes.

Organisation de la collecte

La collecte de ces déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, excepté les 25 décembre et 1^{er} janvier, une fois par semaine. Pour la maison de retraite de la commune Domfront et la commune de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

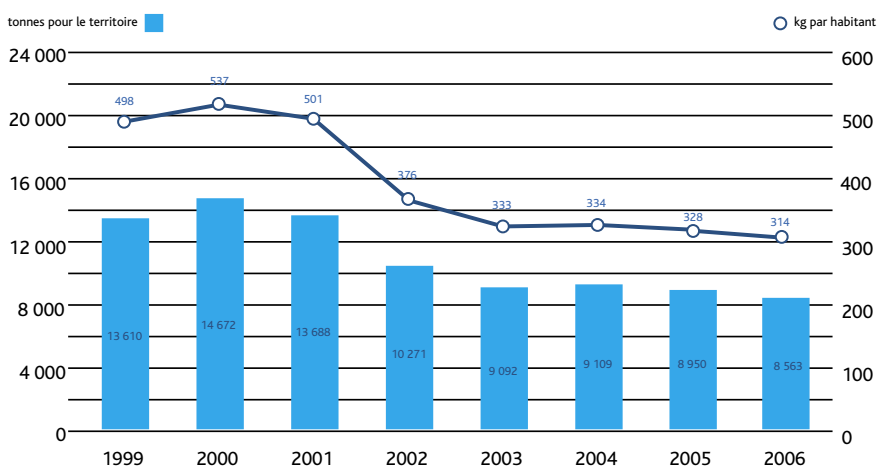
Concernant les artisans et les commerçants, même si elle n'en a pas l'obligation réglementaire, la Communauté de Communes du Plateau Picard assure, sous certaines conditions, l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers produits par une activité professionnelle (vente, tertiaire, artisanat,

administration, association...). Ces déchets doivent être physiquement identiques aux déchets ménagers et leur prise en charge ne doit pas nécessiter de contraintes particulières. Les déchets doivent être présentés à la collecte dans des contenants spécifiés à l'article 6-3 de l'arrêté n°03A/36 du 8 octobre 2003, à savoir :

- laissé à l'appréciation des particuliers
- en conteneur normalisés pour les habitats collectifs
- en sacs ou en conteneur normalisé pour les professionnels.

Évolution des quantités de déchets ménagers non triés collectés

À l'inverse de la quantité totale de déchets ménagers, la quantité de déchets ménagers résiduels collectés baisse régulièrement depuis l'année 2000. Après s'être stabilisé autour de 330 kg par an et par habitant, au cours de l'année 2006 la baisse fut beaucoup plus significative (14 kg par habitant en moins). Cette forte dimi-



Graph. n° 4 : Évolutions des quantités de déchets résiduels collectés

nution est due à la prise de conscience des habitants sur la nécessité de trier leurs déchets, non seulement dans une perspective environnementale, mais également dans une perspective financière. Les déchets résiduels restent les plus coûteux à éliminer.

Suivi de collecte et caractérisation des déchets ménagers résiduels

Dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de la *Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative*, plusieurs opérations de contrôle des ordures ménagères résiduelles présentées à la collecte en porte à porte ont été réalisées en 2006.

Suivis de collecte

Des agents communautaires ont suivi les camions de collecte des ordures ménagères résiduelles durant plusieurs semaines afin d'évaluer la participation des habitants au tri et les efforts restant à fournir. Les résultats sont très instructifs :

- ▶ les quantités de déchets présentées à la collecte (en volume, en poids et en matériaux) sont phénoménales,
- ▶ 50 % des habitants de la Communauté de Communes ne font aucun tri de leurs déchets (PAV, déchetterie...).

Composition des déchets ménagers présentés à la collecte

Afin de confirmer ces données, la Communauté de Communes a demandé au SYMOVE à être intégrée à sa campagne d'analyse des déchets ménagers résiduels destinés à l'enfouissement. Les résultats pour notre Communauté de Communes sont :

- ▶ Déchets verts : 6,5 %, soit 585 tonnes en mélange dans les ordures ménagères résiduelles,

- ▶ Déchets biodégradables (épluchures, restes de repas...) : 43,5 %, soit 3920 tonnes en mélange,

- ▶ Emballages recyclables (verres, bouteilles plastiques, cartons, journaux...) : 22 %, soit 1980 tonnes en mélange,

- ▶ Plastiques non recyclables (pot de yaourt, films...) : 9 %, soit 810 tonnes en mélange,

- ▶ Déchets non recyclables autres (textiles, gravats, électroménagers, couches...) : 19 %, soit 1710 tonnes en mélange,

Cette caractérisation démontre que 72 % du poids de déchets restant dans les poubelles sont recyclables et devraient être orientés vers des filières plus adaptées et moins onéreuses. D'autres campagnes de caractérisation devraient être menées périodiquement afin de mesurer précisément l'évolution du comportement des usagers.

Perspectives

La distribution des conteneurs engagée à la fin de l'année 2006 se poursuivra au cours de l'année 2007, nous proposerons à l'ensemble des foyers un conteneur à roulettes équipé d'une puce électronique. La taille du conteneur attribué à chacun est fonction de la composition du foyer ou de la production de déchets pour les entreprises et administrations. Les maisons individuelles dont la configuration ne permet

Ill. 4 : Des suivis de collectes très instructifs



pas l'entreposage aisé d'un conteneur pourront se voir attribuer sur demande justifiée des sacs de 50 litres marqués au logo de la Communauté de Communes en lieu et place du conteneur. Un nouveau règlement de collecte des déchets sera discuté par la commission déchets ménagers, afin de le mettre en adéquation avec les évolutions du service. Nous proposerons à certains foyers volontaires de suivre leur production de déchets par l'intermédiaire d'un comptage du nombre de présentation de leur conteneur à la collecte.

Tabl. 1 : Règles de dotation en conteneur et en sacs

Composition du foyer	Volume du conteneur	Composition du foyer	Quantité de sacs
1 personne	52 sacs	de 1 à 3 habitants	80 litres
2 personnes	85 sacs	de 4 à 5 habitants	120 litres
3 personnes	110 sacs	de 6 à 7 habitants	140 litres
4 personnes	125 sacs	8 habitants et +	240 litres

Aspects financiers

Au mois de mars 2006, les marchés de collecte et de transfert/traitement des ordures ménagères résiduelles ont été renouvelés entraînant une modification des prix unitaires, pour la collecte de 40,40 €TTC la tonne à 45,04 €TTC la tonne et pour la partie trans-

fert/traitement de 67,50 €TTC la tonne à 58 €TTC la tonne. La baisse constatée du tonnage d'ordures ménagères résiduelles ainsi que celle du prix du traitement ont permis de limiter très significativement l'impact des augmentations des tarifs de collecte.

Tabl. 2: Évolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

Dépenses (euros)	2004	2005	2006
Collecte	363 196	348 663	407 118
Transport & traitement	579 682	588 645	509 266
Total	942 878	937 308	916 384
Total à la tonne	103,51	104,72	107,2
Total par habitant	34,54	34,33	33,57

La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers-cartons et du verre

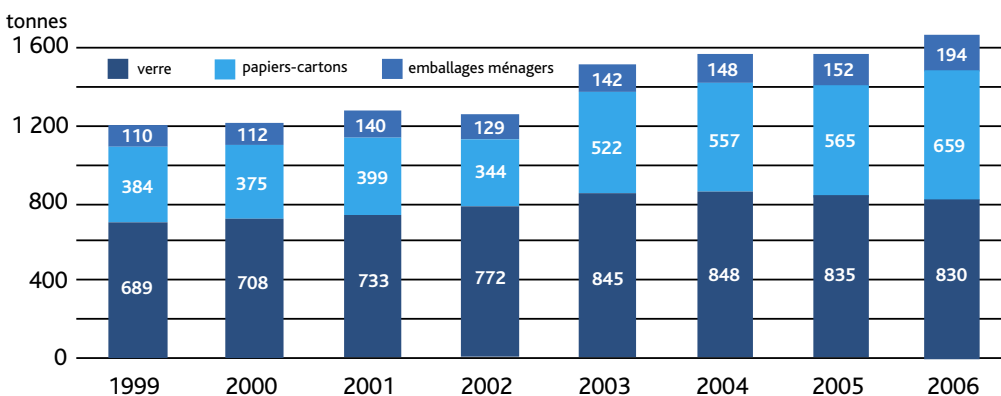
Organisation de la collecte

La collecte sélective des déchets ménagers d'emballages ménagers, de papiers-cartons et de verre se fait par apport volontaire. Les habitants trient leurs déchets chez eux et vont ensuite les déposer dans des colonnes. Les colonnes sont regroupées sur des Points d'Apport Volontaire (PAV), à raison d'un pour moins de 250 habitants. Ils sont constitués au minimum:

- ▶ d'une colonne pour les corps plats (papiers, cartons, cartonnets);
- ▶ d'une colonne pour les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires...);
- ▶ d'une colonne pour le verre;
- ▶ d'une vitrine pour l'affichage.

L'apport volontaire a été préféré à la collecte chez l'habitant car il induit des investissements financiers, techniques et humains beaucoup moins coûteux.

Graph. n° 5: Évolution des quantités de matériaux collectés sélectivement aux colonnes de tri



Évolution des quantités de déchets collectés

Signe d'une prise de conscience, le tri connaît un succès de plus en plus marqué de la part des usagers. Ce constat a été renforcé en 2006 avec le projet d'une redevance du service.

La qualité du tri: bilan des caractérisations du SYMOVE

Le SYMOVE réalise depuis 5 ans, conjointement avec les collectivités adhérentes, une série d'échantillonnages et de caractérisations des matériaux issus des collectes sélectives. Les caractérisations consistent en l'analyse des différents matériaux contenus dans un échantillon prélevé lors du vidage au centre de tri des camions de collecte sélective. Pour notre collectivité les caractérisations ont été réalisées dans le centre de tri de la société Gurdebeke. Les caractérisations permettent d'établir, par collectivité, la composition moyenne des flux de matériaux issus des collectes sélectives. Sur le territoire du SYMOVE, six collectivités collectent en porte à porte le tri sélectif et deux en apport volontaire (les Communauté de Communes du Plateau Picard et du Clermontois).



Tabl. 3 : Synthèse des caractérisations effectuées par le SYMOVE

		Plateau Picard	Clermontois	SYMOVE
Corps plats	Journaux & magazines	74 %	82 %	69,4 %
	Cartons & cartonnettes	17 %	11 %	20,2 %
	Refus	10 %	6 %	10,4 %
Corps creux	Acier	15 %	14 %	21 %
	Aluminium	0,6 %	0,6 %	0,8 %
	Plastiques	59 %	64 %	50 %
	Briques alimentaires	8 %	7 %	10 %
	Refus	18 %	14 %	18 %

Les caractérisations montrent que la collecte par apport volontaire aux colonnes de tri permet de capter plus de journaux-magazines et de bouteilles plastiques mais moins de cartonnettes, d'emballages métalliques et de briques alimentaires que la collecte en porte à porte. En règle générale, on constate des taux de

refus en apport volontaire sensiblement inférieurs à ceux des collectes en porte à porte soit de l'ordre de 5 à 7 % sur les corps plats et 10 à 12 % sur les corps creux. Afin de situer nos résultats le tableau 3 présente les résultats sur les 2 collectivités en apport volontaire ainsi que la moyenne du SYMOVE.

Tabl. 4 : Détail des quantités collectées en 2006

Carton	133 tonnes
Journaux	465 tonnes
Acier	32 tonnes
Alu	2 tonnes
Bouteilles plastiques	83 tonnes
Briques	14 tonnes
Verre	856 tonnes
Refus	98 tonnes

Perspectives

En 2007, le maillage des points d'apports sera renforcé. Une quinzaine de nouveaux points seront créés. Les usagers disposeront alors de près de 140 *plateformes d'apport volontaire* sur l'ensemble du territoire. Au *quartier du Moulin* à Saint-Just-en-Chaussée, une plateforme enterrée, totalement intégrée et invisible sera réalisée.

Aspects financiers

Tabl. 5 : Évolution des dépenses de gestion du tri en colonnes de tri

Dépenses (euros)	2004	2005	2006
Collecte	94 800	99 157	111 613
Transport & traitement	83 385	85 251	115 955
Total	178 185	184 408	227 569
Total à la tonne	114,81	118,81	135,21
Total par habitant	6,52	6,75	8,33

Tabl. 6 : Évolution des recettes issues du tri en colonnes de tri

Recettes (euros)	2004	2005	2006
Éco-Emballages	71 947	42 946	63 494
Filières	50 755	60 283	71 685
Total	122 703	103 229	135 179
Total par habitant	4,50	3,78	4,95

L'augmentation des dépenses de collecte et de traitement entre 2005 et 2006 est due à une augmentation des quantités de déchets triés sur cette période. Parallèlement, pour les mêmes raisons les recettes ont fortement augmenté. Remarque: le SYMOVE touche directement des filières et d'Éco-Emballages les recettes qui reviennent à la Communauté. Il déduit ensuite les montants perçus des sommes que nous lui devons pour l'exercice de la compétence traitement. Ces tableaux donnent une présentation plus exhaustive des coûts et des recettes liés à cette collecte sélective.

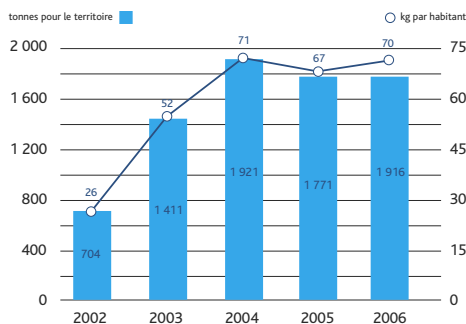
La collecte sélective des déchets verts

Organisation de la collecte

Les déchets verts représentent l'ensemble des déchets de jardin : tonnes, tailles, feuilles, fleurs. Tous les produits issus de la préparation des repas (épluchures...) en sont exclus. La collecte des déchets verts a lieu, quelle que soit la commune, une fois par semaine du début du mois d'avril à fin du mois de novembre. Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents, marqués au nom et au logotype de la Communauté de Communes du Plateau Picard et fournis gratuitement par elle. Les usagers ne peuvent pas présenter plus de 5 sacs à chaque collecte. En dehors de la campagne de collecte les habitants doivent les déposer en déchetterie.

Perspectives

En 2007, les efforts porteront sur la réduction de ce poste de dépense; aussi, les usagers du service seront fortement incités à utiliser préférentiellement les déchetteries et le compostage individuel, plutôt que la collecte en porte à porte.



Graph. n° 6 : Évolution de la quantité des déchets verts collectés sélectivement en porte à porte

Aspects financiers

Tabl. 7 : Évolution des coûts de gestion des déchets verts collectés en porte à porte.

Dépenses (euros)	2004	2005	2006
Collecte	149 830	140 126	121 971
Transport Traitement	46 308	42 708	45 621
Total	196 138	182 834	167 592
Total à la tonne	102,10	103,3	87,5
Total par habitant	7,19	6,79	6,10

La collecte en déchetterie

Généralités et organisation de la collecte

Les déchetteries sont des équipements qui offrent aux habitants du Plateau Picard une solution pour se débarrasser des objets non pris en charge par les autres collectes. Les usagers doivent effectuer chez eux ou sur la déchetterie le tri entre les différents matériaux et les apporter par leur propre moyen pour les répartir dans les différentes bennes. La localisation des 4 déchetteries du Plateau Picard (deux déchetteries principales et deux déchetteries simplifiées) met tous les habitants à moins de dix minutes de l'une d'elle.

Les déchetteries en chiffres

Les fréquentations

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre de visiteurs toujours plus important. Les observations des usagers rencontrés sur les sites font état d'une prise de conscience pour la préservation de la qualité de leur environnement qui passe par une gestion responsable de leurs déchets.

Tabl. 8 : Les fréquentations 2006 dans les 4 déchetteries du Plateau Picard

	Volume annuel d'ouverture	Fréquentation			
		Annuelle	Moyenne par heure (hiver)	Moyenne à l'heure (été)	Moyenne à l'heure (année)
Maignelay-Montigny	1 512 h	22 776	12,35 visites	15,9 visites	15 visites
Saint-Just-en-Chaussée	1 407 h	23 708	11,78 visites	18,57 visites	16,8 visites
Bulles	421 h	2 904	5,72 visites	7,46 visites	6,89 visites
La Neuville-Roy	764 h	6 396	5,67 visites	9,52 visites	8,77 visites
Ansauvillers	2 560 h				

Tabl. 9 : Évolution des quantités (tonnes) de déchets collectés par déchetterie

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maignelay-Montigny	1 560	2 030	2 252	2 576	2 899	2 918	2 944	2 508
Saint-Just-en-Chaussée	Déchetterie non ouverte		690	2 602	2 737	3 292	3 057	2 607
Bulles	Déchetterie non ouverte				182	376	369	454
La Neuville-Roy	Déchetterie non ouverte						62	768
Ansauvillers	Pas de convention d'accès				107	109	149	217
Total	1 560	2 030	2 942	5 178	5 925	6 695	6 581	3 554
Kg/an/hab	57	74	108	190	217	245	241	240

Tabl. 10 : Répartition des quantités collectées en déchetterie par matériau (italique=valorisé)

Année 2005	Maignelay-Montigny	Saint-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	TOTAL	Proportion
Tout Venant	701	793	139	232	106	1 971	30 %
<i>Gravats</i>	893	826	161	266	44	2 190	33 %
<i>Déchets verts</i>	617	657	107	180	55	1 616	25
<i>Ferrailles</i>	208	235	39	77	12	571	9
<i>Cartons</i>	57	68	8	13		1 462	2 %
<i>Huiles</i>	2,5	2,5	Matériaux non collectés	Matériaux non collectés	Matériaux non collectés	5	<i>Pm</i>
<i>Batteries</i>	9,7	8,9				18,6	<i>Pm</i>
<i>Pneus</i>	3	3,6				6,6	<i>Pm</i>
<i>DMS</i>	17	13				30	<i>Pm</i>
Total	2 508	2 607	454	768	217	6 554	100 %

Les données techniques

Avec 240 kilogrammes par habitant des matériaux collectés en 2006 la Communauté de Communes du Plateau Picard se situe au-dessus de la moyenne régionale pour ces équipements estimés à 136 kg/an/habitant (source ADEME: enquête déchetteries 2001). Les gravats, les déchets verts, les ferrailles, les cartons, les huiles, les batteries, les pneus et les DMS collectés en déchetterie sont orientés vers des filières de valorisation spécifique (matière ou énergétique) ce qui représente 70 % des tonnages collectés.

Perspectives

En 2007, plusieurs actions seront engagées sur les déchetteries:

- ▶ Mise en place du tri par nature de produits des *Déchets Électriques et Électroniques* en fin de vie (DEEE), rendu obligatoire par un décret de novembre 2006.
- ▶ Réflexion sur l'acceptation de l'amiante ciment,
- ▶ Réflexion sur une augmentation des amplitudes d'ouverture
- ▶ Réalisation d'une enquête de satisfaction.

Aspects financiers

Tabl. 11 : Vue générale des dépenses

Année	Dépenses (euros)					
	Personnel & divers	Coûts collecte	Coûts traitement	Total	Coût/tonne	Coût/hab
2004	120 011	118 706	165 264	403 981	60,34	14,79
2005	122 334	128 113	161 956	412 403	62,6	13,48
2006	164 437	123 082	168 364	455 883	69,5	16,69

Tabl. 12 : Présentation des postes de dépenses par déchetterie (hors personnel)

Dépenses (euros)	Personnel et divers	Location de benne & collecte	Coûts traitement	Total	Coût/tonne	Coût/hab desservi
Saint-Just-en-Chaussée	55 226	43 765	73 749	122 740	66,2	17,21
Maignelay-Montigny	59 756	33 345	62 204	155 335	61,9	18,37
Bulles	18 025	16 397	11 758	46 480	101,7	21,17
La Neuville-Roy	31 400	25 709	20 653	77 762	101,2	17,51
Ansauvillers		3 866	9 021	12 888	59,4	8,20
TOTAL	164 437	123 082	177 358	464 904	70,9	17,02

Tabl. 13 : Présentation des recettes par déchetterie

Recettes (euros)	Ferrailles	Artisans	Contrats aidés	Total
Saint-Just-en-Chaussée	11 495	5 282	16 777	16 745
Maignelay-Montigny	7 816	4 197	3 186	15 199
Bulles	648	-	838	1 486
La Neuville-Roy	1 506	-	1 593	3 099
Ansauvillers	Dédits directement de notre participation			
TOTAL	18 785	9 360	8 386	36 531

La baisse des recettes en déchetteries est imputable à une baisse des tonnages de ferrailles collectées. Cette baisse s'explique, en partie, par la

revente directe après collecte par La Recyclerie du Plateau Picard de ferrailles qui auparavant étaient déposées dans les bennes des déchetteries.

La collecte des encombrants

Organisation de la collecte

Les encombrants comprennent les meubles, appareils électroménagers lourds, vélos, etc. D'une manière générale, on considère comme *encombrant* tout objet ne rentrant pas dans un sac de 120 litres. Depuis 2001, la Communauté de Communes du Plateau Picard ne les collecte plus en porte à porte. Deux alternatives ont alors été proposées :

- ▶ les déchetteries,
- ▶ la *Recyclerie du Plateau Picard*, association d'insertion et de protection de l'environnement, régit par la loi de 1901, qui collecte gratuitement sur rendez-vous, les encombrants chez les particuliers pour les remettre en état et les commercialiser à moindre coût.

16 



Ill. 5 : La collecte des encombrants sur rendez-vous à domicile

Quantités de déchets collectés

En Déchetteries

1971 tonnes d'encombrants ont été collectées en déchetteries au cours de l'année 2006.

Par la Recyclerie

En 2006, La Recyclerie du Plateau Picard a collecté 199,3 tonnes (quantité supérieure à 2005) d'objets encombrants, soit 54,5 tonnes en déchetteries (sélectionnés par les agents communautaires) et 144,8 tonnes chez les particuliers au cours de 708 rendez-vous chez les particuliers demandeurs. Les quantités collectées se répartissent de la manière suivante :

- ▶ Quantités destinées au réemploi (valorisées par la vente en magasin) : 32,5 tonnes,
- ▶ Quantité de ferrailles (valorisées) : 67,1 tonnes
- ▶ Quantités de tout venant non valorisables : 99,7 tonnes.

En définitif, 50 % du tonnage d'encombrants collectés par la *Recyclerie* sont valorisés et donc détournés de la décharge.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Suite aux résultats concluants, à la satisfaction des partenaires et utilisateurs, la collecte de certains déchets d'activités de soins produits par les particuliers, expérimentée en 2005 a été pérennisée courant 2006. Le principe du service est simple. Un client achète en pharmacie des seringues et des aiguilles pour se faire ses propres injections. Le pharmacien lui remet une boîte spéciale dans laquelle la personne doit mettre

Ill. 6 : 255 kg de déchets à risques infectieux détournés de la collecte traditionnelle en 2006



ses aiguilles usagées. Une fois la boîte pleine ou le traitement terminé, la personne la ramène dans la pharmacie qui lui a donné la boîte. Ce service, totalement gratuit pour l'utilisateur, ne s'adresse qu'aux particuliers. Au cours de l'année 2006, 539 boîtes de 2 litres ont été collectées, représentant un poids de 255 kg de déchets piquants, coupants ou tranchants. Actuellement, 210 personnes bénéficient de cette collecte.

Les déchetteries

La Communauté de Communes du Plateau Picard a réalisé un maillage de quatre déchetteries (deux déchetteries principales et deux déchetteries simplifiées). Ces équipements sont dimensionnés en fonction de la population qu'ils desservent. Chaque habitant réside à moins de 10 minutes de l'une d'entre elles.

Déchetteries principales

Situées sur les communes de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny, ces équipements sont équipés de quais de déchargement, d'un local pour stocker les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) et d'un pont-basculé. Elles accueillent, sous certaines conditions, les artisans et commerçants.

Déchetteries simplifiées

Situées sur les Communes de Bulles et La Neuville-Roy, ces équipements sont des plates-formes sans quai de déchargement et sont par conséquent équipés de bennes de moindre hauteur permettant le remplissage par les côtés. Les déchetteries simplifiées ne sont pas équipées de pont-basculé et n'accueillent pas les Déchets Dangereux des Ménages (DDM). Les artisans et commerçants n'y sont pas acceptés. La Communauté de communes du Plateau picard a également signé une convention financière avec la Communauté de Communes de La Brèche et la Noye afin de permettre principalement aux habitants de Gannes, Quinquempoix et Wavignies d'accéder à la déchetterie simplifiée située sur la commune d'Ansauvillers (hors de notre territoire). Cette déchetterie est, pour les habitants de ces communes, beaucoup plus proche que les nôtres.

Fonctionnement

Le fonctionnement des déchetteries est régi par l'arrêté n° 03/38 du 12 décembre 2003. Cet arrêté réglemente l'utilisation des déchetteries. Ce règlement est disponible sur simple demande écrite auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Les colonnes de tri & les points d'apport volontaires (PAV)

La Communauté de Communes possède 347 colonnes de tri sélectif réparties sur 110 points d'apport volontaire.

Tabl. 14: Le parc de colonnes de tri

	Nombre d'unités installées	Âge moyen du parc
Colonnes corps creux	117	7 ans
Colonnes corps plats	116	7 ans
Colonnes verre	115	7 ans

Tabl. 15: Chaque année la Communauté de Communes commande des colonnes pour compléter son réseau et remplacer les colonnes détériorées

	Août 2006	Décembre 2006	Total
Nb de colonnes corps creux	3	4	7
Nb de colonnes corps plats	3	4	7
Nb de colonnes verre	3	4	7
Montant de la commande (euros TTC)	11 051	14 6	25 725

Tabl. 16: Les incendies ayant touché des colonnes de tri en 2006

Lieu	Période	Nb de colonnes	Montant du sinistre (euros TTC)	Remboursement (assurance et autres en euro)	Montant du préjudice (euros)
Saint-Just-en-Chaussée	Mars	1 (corps plats)	1 782	1 182	600
Tricot	Juin	2 (corps plats et verre)	3 028	2 277	751
TOTAL		3	4 810	3 459	1 351

Tabl. 17: Bilan technique des compacteurs

	2003			2006			Variation du poids moyen par benne
	Tonnage	Nombre de rotations	Poids moyen par benne	Tonnage	Nombre de rotations	Poids moyen par benne	
Tout venant	1668	420	3,97	1441	243	5,73	+ 34 %
Déchets verts	1295	313	4,14	1352	203	7,25	+ 43 %
Cartons	151	166	0,91	143	64	2,63	+ 65 %
Ferrailles	593	161	3,68	628	121	5,46	+ 33 %

Tabl. 18: Détail du calcul de la distance économisée

Nb de rotations évitées	Nb de benne par rotation (moy.)	Nb de camions évités par an	Km AR (dech.- site de traitement)	Km par an
381	1,5	254	100	25400

Tabl. 19: Détail du calcul des quantités de rejets d'éléments évitées grâce au compactage

	Calcul	Quantités économisées	
		en 2006	depuis 2004
Gasoil	25 400 km x 30 l	7 620 l de gasoil	23 070 l de gasoil
Gaz carbonique (CO ₂)	25 400 km x 1 005,4 g	25 537 kg de CO ₂	77 315 kg de CO ₂
Oxyde d'azote (NOx)	25 400 km x 14,8 g	375,9 kg de NOx	1 138,1 kg de NOx
Particules	25 400 km x 1,4 g	35,6 kg de particules	107,6 kg de particules

Les compacteurs

Description et contexte

En 2004, la Communauté de Communes a investi dans deux compacteurs mobiles pour réduire les coûts de fonctionnement des déchetteries et augmenter la sécurité dans leur enceinte. Les engins sont constitués d'un rouleau denté de 2 tonnes monté

sur un bras articulé. Ce bras compacte les déchets directement à l'intérieur des bennes par un jeu de va-et-vient du rouleau qui écrase et déchiquette les matériaux. Le rouleau compacteur est monté sur un châssis motorisé. La Communauté de Communes du Plateau Picard fut la première collectivité du nord de la France à acquérir ce matériel.

L'intérêt environnemental des compacteurs

Un camion consomme en moyenne 30 litres de carburant gasoil pour parcourir 100 km et rejette alors plus d'un kilogramme de gaz carbonique (CO₂), 14,8 g d'oxyde d'azote (NOx) et 1,4 g de particules (source ADEME). Les tableaux 17 à 19 démontrent l'intérêt écologique du compactage en terme de diminution des rejets atmosphériques.

Aspects financiers

Tabl. 20: Économies réalisées sur les transports de matériaux collectés en déchetterie

Nb de rotations réelles (avec compacteurs)	Coûts réels (euros TTC)	Nb de rotations prévisionnelles (sans compacteurs)	Coûts prévisionnels (euros TTC)	Économies réalisées (euros)
546	50626	927	81360	30734
	Gain rotation	- 38 %	Gain financier	- 38 %

Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 (CET 3)

L'exploitation du site est autorisée par un arrêté municipal en date du 5 décembre 2003. Les modalités de fonctionnement du site de stockage des gravats sont régies par l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard n° 04/06 du 19 avril 2004. La capacité de stockage de gravats sur ce site a été évaluée à environ 18 000 m³ ce qui en fonction de notre production, de 2 000 à 3 000 m³ de gravats par an, permet d'estimer d'exploitation à 9 ans. En 2006, notre prestataire y a effectué 193 apports (- 9 % par rapport à 2005). Cela représente quelques 2 144 tonnes de gravats. Au cours de

Tabl. 21 : Origine des dépôts sur le site de stockage des gravats

Déchetteries	Nombre d'apports	Tonnages	Poids moyen par apport
Saint-Just-en-Chaussée	69	826	11,97
Maignelay-Montigny	85	892	10,49
Bulles	14	161	11,5
La Neuville-Roy	25	265	10,6
TOTAL	193	2 144	11,11

l'année 2007, conformément aux dispositions du décret n° 2006-302 du 15 mars 2006, une demande d'autorisation d'exploiter ce site sera déposée auprès du Préfet de l'Oise.

Actions générales

La Communauté de Communes réalise directement ou en partenariat avec la Recyclerie du Plateau Picard et le SYMOVE un nombre important d'actions de sensibilisation du public. Les publications marquées d'un astérisque sont consultables sur le site www.cc-plateaupicard.fr



20

Promotion du compostage individuel

Afin de réduire les quantités des déchets verts collectés en porte à porte, la Communauté de Communes du Plateau Picard a engagé au cours de l'année 2006 une opération de promotion du compostage individuel. Des composteurs de différent volume sont vendus, à prix réduits, par la Communauté de Communes du Plateau Picard aux résidents de son territoire.

Tabl. 22, 23 & 24: Synthèse des opérations de communication 2006

Animations scolaires et grand public	Recyclerie du Plateau picard
Écoles	746 enfants (toutes classes)
Adultes	20
Expositions	Semaines régionales de l'environnement et Semaine de réduction des déchets

Communication écrite	Période de diffusion	Nombre d'exemplaires
Rapport annuel déchets 2005*	Juin 2006	300
REOM incitative... informer argumenter*	Avril 2006	500
Infos déchets n° 1*	Octobre 2006	11 000
Guide déchets*	Novembre 2006	4 000
Articles de presse et courriers d'informations générales	Tout au long de l'année	

Communication de terrain	Nombre de contacts
Terrain (enquête et distribution)	6 000
Numéro vert (mise en service en avril 2006)	3 031 appels reçus
6 Réunions publiques d'informations	400 personnes
5 réunions d'informations à destination des élus municipaux	75 élus

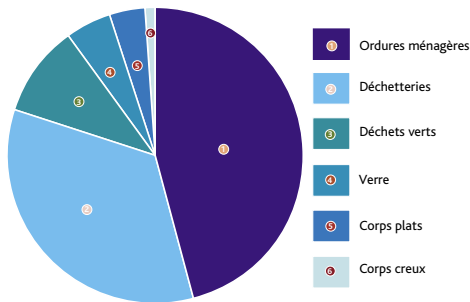
Tabl. 25: Les tarifs des composteurs individuels

Composteur	Prix de vente (euros TTC)
Bois 400 litres	32
Bois 600 litres	34
Plastiques 420 litres	30
Plastiques 620 litres	39

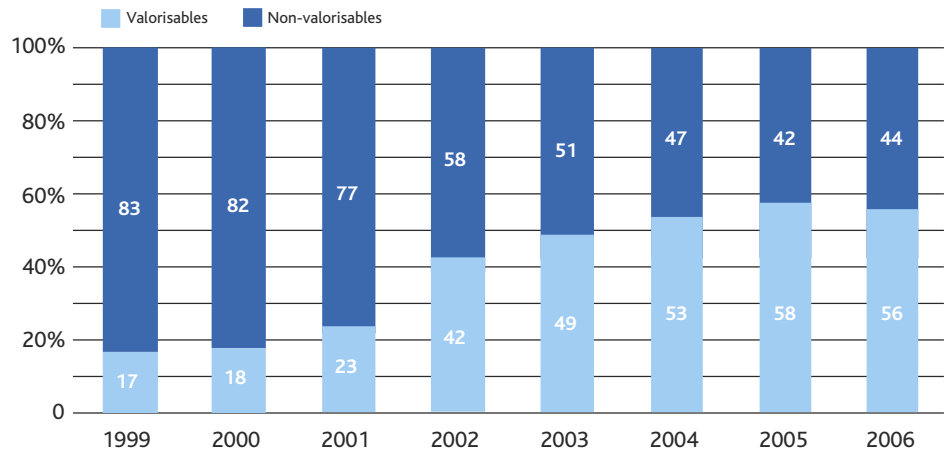
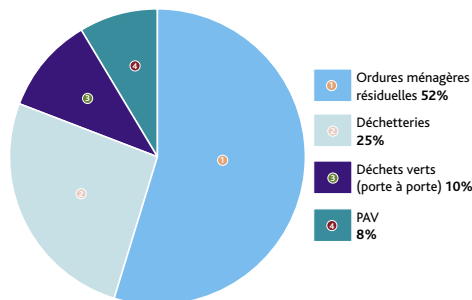
Synthèse technique et financière du fonctionnement du service

La mise en œuvre de l'ensemble des opérations de collectes sélectives, conjuguée à une prise de conscience et un effort de la population a permis à notre collectivité d'augmenter régulièrement depuis 1999 la part de matériaux collectés en vue de leur valorisation. Aujourd'hui, plus de 56 % du poids total de déchets sont collectés en vue d'une valorisation. Il nous faut maintenant extraire les 2000 à 3000 tonnes de déchets valorisables qui restent encore dans la fraction « non valorisable ». L'ensemble des collectes sélectives représentent 54 % du gisement de déchets collectés, et correspondent seulement 39 % du montant total des dépenses du service. Les déchets ménagers rési-

Graph. n° 8 : Répartition des quantités collectées par type de déchets :



Graph. n° 9 : Répartition des coûts d'élimination des déchets (personnel inclus)



Graph. n° 7 : Évolution du taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation

duels représentent 46 % des quantités, mais 58 % des coûts. Les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'enfouissement, continuent de représenter la part la plus importante des coûts et ce malgré une stabilisation des quantités collectées. En revanche, les déchetteries, en incluant les frais de personnel, coûtent beaucoup moins cher en proportion des quantités de déchets qui y sont collectés. Ces équipements ont une part prédominante dans la politique communautaire de gestion des déchets ménagers. L'enjeu des années à venir est sur la part « ordures ménagères résiduelles ». Il devient impératif, dans un premier temps, que l'ensemble des foyers qui ne pratiquent pas encore le tri sélectif s'engagent dans cette voie. La seconde étape de cette démarche sera de consommer différemment en privilégiant des produits avec moins d'emballages, réutilisables ou encore moins polluants. Le tableau n° 26 synthétise les données financières (fonctionnement) du service de gestion des déchets ménagers. L'analyse des éléments financiers démontre l'intérêt de trier et de collecter sélectivement les déchets en fonction de leur nature. Nous pouvons donc affirmer que le choix d'orienter notre politique de gestion des déchets vers le tri et le recyclage était le bon.

Conclusions et perspectives

L'ambitieux projet de réforme du financement du service de collecte des déchets ménagers mis en chantier a suscité beaucoup d'interrogations d'une part et commencer à faire prendre conscience au plus grand nombre qu'il était temps de changer nos habitudes. Comme nous ne cessons de le répéter, l'augmentation continue du coût de gestion des déchets que nous produisons n'est pas une fatalité. Si chacun d'entre nous agit, ce phénomène peut-être maîtrisé. Dans cette optique, nous mettrons en œuvre au cours de cette année toutes les mesures qui ont été évoquées dans ce rapport ; chacune d'elle ayant un impact sur nos finances et notre environnement.

Tabl. 26 : Présentation des coûts et des recettes des différents modes d'élimination (collecte, transfert et traitement) des déchets pour l'année 2006

	Collecte - Transport		Transfert - Traitement		Recettes	Total		
	Global (euros)	euros TTC par tonne et euros TTC par habitant	Global	euros TTC par tonne et euros TTC par habitant	Euros	Global	euros TTC par tonne et euros TTC par habitant	%age du coût
Ordures ménagères résiduelles	407 118	47,5 14,9	509 266	59,5 18,7	0	916 384	107 33,6	55 %
Verre	35 469	42,7 1,3	0	0	27 712	7 757	9,1 0,28	pm
Corps Creux	24 478	126,2 0,90	56 119	289,3 2,06	57 002	23 595	121,6 0,9	2 %
Corps Plats	51 666	78,4 1,89	59 837	90,8 2,19	50 465	61 038	92,6 2,2	3 %
Déchets Verts en porte à porte	121 971	63,6 4,5	45 621	23,8 1,7	0	167 592	87,5 6,1	10 %
Déchetteries (personnel inclus)	287 519	43,9 10,5	177 385	27,1 6,5	36 531	428 373	65,4 15,7	25 %
DASRI			2 737		1 368	1 368		pm
Participation fonctionnement SYMOVE			81 888	4,37 3	0	81 888	4,37 3	3 %
TOTAL	928 221	49,6 34	932 853	49,8 34,1	173 078	1 687 996	90,1 61,8	100 %

Description technique et financière des investissements

Acquisition de conteneurs déchets ménagers

Descriptif du projet

Acquisition de conteneurs équipés de puces pour doter l'ensemble des usagers du service de collecte des déchets ménagers résiduels.

Fournisseur SSI Schaefer marché réf. BOMP FOUR-2005-02.

Plan de financement de l'opération

Coût de l'opération pour l'année 2006 :

- Enquête préalable : 57 139 euros TTC
- Acquisition de conteneurs équipés de puces : 251 797 euros TTC.

Volume du conteneur	Achetés	Distribués
80 litres	6 000	3 492
120 litres	3 500	1 287
140 litres	1 200	133
240 litres	390	149
360 litres	100	91
770 litres	100	60
TOTAL	11 290	5 212

Tabl. 27 : Nombre de conteneurs de collecte des déchets ménagers résiduels achetés et distribués en 2006

Renforcement du réseau de points d'apports volontaires

Descriptif du projet

Densification du réseau de points d'apport volontaire avec la création de dalles béton à Cressonsacq, Lieuvillers, et Tricot (3).

Coût de l'opération

Coût total : 9 429 euros TTC.

Tabl. 28 : Nombre de composteurs individuels achetés et distribués en 2006

	Achetés	Vendus
Composteurs Bois 400 litres	40	19
Composteurs plastiques 420 litres	150	117
Composteurs Bois 600 litres	90	82
Composteurs Plastiques 620 litres	180	173

Acquisition de composteurs individuels

Descriptif du projet

Acquisition de composteur individuel en vue de promouvoir cette pratique.

Fournisseur Beauvais diffusion. Marché réf. BOMP FOUR-2005-02.

Plan de financement de l'opération

Coût de l'opération pour l'année 2006 : 26 6564 euros TTC

Subvention de la Région Picardie et de l'ADEME : 10 661 euros TTC.



Les études

Chaque année la Communauté de communes mène elle-même ou confie à des bureaux d'études extérieurs des études visant à améliorer le fonctionnement de son service déchets, ouvrir des services en adéquation avec les demandes des usagers

Les délibérations & décisions du président

Date	Conseil	Libellé
27/2/06	06C/01/03	Élections des membres des commissions du Développement économique, des Déchets ménagers et de la Vie sociale
	06C/01/09	Avis sur le projet de création d'une installation de stockage des déchets ménagers et assimilés à Moulin-Sous-Touvent, par la Sté Gurdebeke SA
16/3/06	06C/02/07	Budget 2006 : présentation, reprise des résultats 2005, budget principal, budget annexe du service public d'assainissement non collectif, taux de la taxe professionnelle, taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
28/9/06	06C/05/01	Report du projet d'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères "incitative" (REOM)
	06C/05/04	Exonération de certains locaux industriels ou commerciaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2007
Date	Bureau	Libellé
7/2/06	06B/01/04	Demandes de subventions à l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à la Région Picardie pour le financement d'une opération de communication et de certains investissements nécessaires à la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères "incitative".
	06B/01/05	Attribution des marchés de collecte et transport des déchets ménagers résiduels (lot n° 1) et collecte sélective en porte à porte des déchets verts (lot n° 2)
Date	Décision	Libellé
22/8/06	2006.D11	Acceptation et emploi d'une indemnité d'assurance (sinistre du 14.03.2006, sur un point d'apport volontaire pour le tri des déchets recyclables, situé: rue Just Hauÿ à Saint-Just-en-Chaussée.)
20/9/06	2006.D13	Acceptation et emploi d'une indemnité d'assurance (sinistre du 12/06/2006, sur un point d'apport volontaire pour le tri des déchets recyclables, situé: rue des tilleuls à Tricot).
20/9/06	2006.D15	Acceptation et emploi d'une indemnité d'assurance (effraction du 04/04/2006 à la déchetterie située au lieudit « le Poirier Renault à Bulles »).

Nous espérons que la lecture de ce rapport vous aura apporté des éléments clairs pour comprendre la politique de gestion des déchets ménagers que la Communauté de Communes du Plateau Picard mène depuis plus de 15 ans et poursuivra dans les années à venir.



Jean Bernard
Président de la Communauté
de Communes du Plateau Picard



Jean-Louis Hennon
1^{er} Vice-président de la Communauté
de Communes en charge des déchets ménagers

*Rapport annuel sur
le prix et la qualité du
service d'élimination des
déchets ménagers (2006)*

Rédaction & infographie
Communauté de Communes du
Plateau Picard

Illustrations
Communauté de Communes du
Plateau Picard ; Éco-Emballages ;
Adriana Wattel ; F. Darbé pour
l'ADEME

Impression
Éditions Norsud (Saleux-80)

Juin 2007



Plateau Picard

Communauté de communes